



**APPEL A PROJETS  
Quartiers d'été 2024**

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, le dispositif Quartiers d'Été est relancé pour cette année 2024.

Les grandes orientations du dispositif sont :

- **PROMOUVOIR L'ÉTÉ OLYMPIQUE**  
*Favoriser la pratique sportive et physiques (par exemple ouverture en soirée, le week-end et en août de certains équipements sportifs...).*
- **FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE**  
*Le dispositif « Quartiers d'Été » s'article avec « Été culturel », porté par le ministère de la Culture. Plus d'informations via le lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Ete-culturel>.*
- **ACCOMPAGNER LE DEPART EN VACANCES**  
*Notamment dans le cadre de l'appel à projet « Explore l'Europe » (informations via <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/explore-leurope-1121>).*
- **SOUTENIR LA PARENTALITÉ**  
*Un soutien à la parentalité, notamment en direction des familles monoparentales (avec des dispositifs « hors les murs »...).*
- **PROMOUVOIR LES ACTIONS EN SANTÉ**  
*Les actions pourront avoir comme objectif de renforcer l'accès aux soins, l'organisation d'ateliers de prévention ou bien encore de favoriser une meilleure compréhension de la souffrance psycho-sociale.*
- **PROMOUVOIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE**  
*Les actions pourront également prendre des orientations sur les sujets liés à l'environnement et notamment des initiatives autour de l'agriculture, la végétalisation urbaine, le patrimoine naturel, la biodiversité ou encore les éco gestes.*
- **FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'ENTREPREUNARIAT**  
*Rencontres avec des entreprises locales, visite sur site...*

Les projets qui privilégieront les modalités suivantes seront valorisés :

- Des rencontres et activités inter-quartiers ;
- Des actions favorisant les liens intergénérationnels ;
- Des activités en soirée, les week-ends et pendant le mois d'août ;
- Des séjours.

.../...

Sont concernés l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville. Vous veillerez particulièrement à proposer une offre **au public des 12-25 ans** ainsi qu'à prévoir des activités favorisant **l'implication des jeunes et des femmes**.

Les porteurs de projets peuvent déposer un ou plusieurs dossiers pour un ou plusieurs quartiers prioritaires de la ville, sans qu'ils soient nécessairement de la même communauté d'agglomération.

### Modalités pratiques

Les projets proposés devront impérativement correspondre aux critères d'éligibilité suivants :

- S'inscrire dans l'une (au moins) des grandes orientations listées ci-avant ;
- S'adresser et bénéficier majoritairement aux habitants des quartiers prioritaires de la ville ;
- Prévoir la mixité systématique des publics et la promotion de l'égalité femmes/hommes, notamment par la définition des modalités spécifiques de mobilisation de ces publics ;
- La demande ne pourra excéder 80,00% du budget total de l'action et du cofinancement devra être recherché autant que possible.

Les actions devront être mises en place au cours de l'été 2024.

L'appel à projet débute le 30 mai 2024 et la date limite de saisie des demandes de subvention sur DAUPHIN est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2024.

Modalités de dépôt des dossiers :

- Les demandes sont à déposer sur le portail DAUPHIN, accessible via <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>.
- L'intitulé du projet devra être composé comme suit : QE 2024 – *nom du projet* ;
- Dans le chapitre « financements », vous sélectionnerez « HORS CONTRAT DE VILLE » et dans la ligne budget : « 55 – ETAT – POLITIQUE DE LA VILLE ».

En cas d'interrogation, vous pouvez joindre M. Julien KAISER, au 03 29 84 86 13 ou bien par mail à l'adresse [julien.kaiser@meuse.gouv.fr](mailto:julien.kaiser@meuse.gouv.fr).

Le Sous-Préfet de Verdun,

Xavier PANNECOUCHE.